

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

<p>Département HAUTE-SAÔNE</p> <p>Arrondissement de VESOUL</p> <p>Canton de MARNAY</p> <p>Nombre de membres 14</p> <p>Nombre de Présents 9</p> <p>Date de convocation 19/11/2021</p> <p>Date affichage 19/11/2021</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal De la commune d'ETUZ</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Séance du 25 novembre 2021</u></b></p> <p>L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé TABOURNOT.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient présents :</u></p> <p>Messieurs : H. TABOURNOT, G. GERMAIN, C. BOURIOT, A. VILLARD, H. MEDINA</p> <p>Mesdames : G. JACCOUD, S. DUGAST, N. PELLETIER, A. BERNIER</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. IACOVELLI (donne procuration à G. JACCOUD) ; E. PICHOT ; L. SANCEY ; JM. ROZAIIS (donne procuration à G. JACCOUD) ; P. JEANNEY</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Annie BERNIER</p>
---	--

## 1) Abattage de 3 arbres devenus dangereux

Le Maire informe le Conseil Municipal du devis de l'entreprise SARL Les Premières Feuilles pour la coupe de 3 arbres rendus nécessaires pour des raisons de sécurité.

Le devis est accepté pour un Montant de : 3 900 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le devis.

## 2) Plan de financement aire de jeux

N'ayant pas reçu le devis définitif, le Conseil propose, pour la construction de l'aire de jeux, un plan de financement basé sur les pourcentages comme suit :

- Subvention DETR : 30 %
- Subvention LEADER : 50 %
- Reste à charge de la commune : 20 %

Le Conseil établira un plan de financement chiffré dès réception du devis.

### 3) Affouage exceptionnel

La Mairie, n'ayant pas reçu suffisamment d'offres d'affouagistes pour l'Affouage exceptionnel, M. le Maire propose de partager les stères proposés répartis entre les affouagistes inscrits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à répartir de cette façon cet affouage exceptionnel.

### 4) Baux orthophonistes et kinésologue

M. le Maire propose que l'appartement n° 4 de Mme Kerleroux soit divisé en 3 espaces professionnels, ce qui permettra à deux orthophonistes et un kinésologue de s'installer, moyennant un loyer individuel de : 200 € le loyer + 30 € de provisions de charges.

Les baux comprendront une clause dans laquelle, en cas de départ d'un des 3 professionnels, les deux restants s'engagent à reprendre à leur compte les loyers et charges du partant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à louer l'appartement n° 4 dans ces conditions.

### - Questions diverses

**Fin de séance : 22h**

